

Base de données – RGPD – TD - Corrigés

Exercice 1 – Cas du pass vaccinal (corrigés)

Q1 – Les QR Code incluent-ils des données à caractère personnel ? Lesquelles ?

- Les données d'identification : **nom, prénom et date de naissance** ;
- Les informations relatives à l'examen de dépistage ou au vaccin réalisé : **date de réalisation, Etat dans lequel l'acte a été réalisé, type d'examen ou de vaccin, fabricant de l'examen ou du vaccin, rang d'injection du vaccin ou résultat de l'examen, organisme qui a délivré le certificat, centre de test et identifiant unique du certificat.**

Q2 – La vérification du passe vaccinal ou sanitaire via application est-elle un traitement de données personnelles ?

- Oui.
- En vertu du décret, les organismes concernés doivent tenir un registre d'habilitation qui doit comprendre :
 - l'identité des personnes habilitées ;
 - la date d'habilitation ;
 - les jours et horaires des contrôles effectués par ces personnes.

Ce registre constitue un traitement de données personnelles. Sa mise en œuvre devra se faire dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD)...

Q3 – Quelles devraient être les seules données nécessaires lors de la vérification du pass vaccinal pour des activités en France ?

- Pour le passe vaccinal ou sanitaire présenter pour accéder aux activités concernées (restaurants, bar, transports publics interrégionaux, etc.), le personnel et les services en charge de la vérification ne peuvent avoir accès qu'à l'**identité de son détenteur** (nom, prénom(s), date de naissance) ainsi qu'au **résultat positif ou négatif de détention d'un justificatif conforme.**

Q4 – N'importe quelle application de lecture de QR Code peut-elle être utilisée pour vérifier le pass sanitaire/vaccinal ? Pourquoi ?

- Non. Seules l'application TousAntiCovid Verif ou toute application de lecture autorisée par le ministère chargé de la santé selon une procédure prévue par arrêté peuvent être utilisées pour le contrôle du passe vaccinal ou sanitaire.

Q5 – Faut-il habilitier les personnes en charge des contrôles ? Quels impacts en termes de RGPD ?

- Oui.
- Les personnes gérant les lieux, établissements ou événements qui sont conditionnés à la présentation du passe vaccinal ou sanitaire sont **responsables du traitement de données personnelles** que constitue l'opération de vérification. Dans ce cadre, pour respecter leurs obligations, ces personnes doivent notamment :
 - Apporter une information appropriée aux personnes concernées : une telle information, compréhensible par le plus grand nombre, devrait notamment être disponible le plus en

amont possible de la vérification et placée à des emplacements accessibles et visibles lors de l'accès au lieu, à l'établissement ou à l'évènement concerné par le dispositif.

- Utiliser une application de lecture du passe vaccinal ou sanitaire autorisée
- Tenir un registre des personnes habilitées à contrôler le passe vaccinal ou sanitaire.

Q6 – Combien de temps les données doivent-elles être conservées dans le cadre des contrôles ?

- Les données doivent être traitées instantanément et ne peuvent être conservées au-delà de l'opération de lecture.

Q7 – Le pass vaccinal peut-il être demandé lors d'un recrutement ?

- Non. Le salarié/agent ne doit présenter son passe vaccinal qu'à partir de son entrée en fonction, au moment de se rendre sur son lieu de travail. Ce document ne peut donc pas lui être demandé au stade du recrutement.
- Toutefois, l'employeur doit informer le candidat de cette obligation et l'alerter sur les conséquences qui peuvent être tirées de la poursuite de la relation contractuelle pour tout salarié/agent qui ne serait pas en mesure de remplir cette obligation au jour de sa prise de poste.

Exercice 2 – Etude de cas d'une bibliothèque

Q1 – La bibliothèque est-elle concernée par le RGPD ?

- Oui.

Q2 – Réalisez un inventaire des (probables) bases de données de la bibliothèque.

- Liste des lecteurs
- Liste des livres
- Liste des donateurs
- Registre du personnel

Q3 – Imaginez la liste des traitements appliqués à la base des lecteurs. Vous pouvez vous aider du tableau ci-dessous.

Quelles données traitons-nous ?	S'agit-il de données particulières ?	S'agit-il de données sensibles ?	Pourquoi traitons-nous ces données ?	Jusqu'à quand conservons-nous ces données ?
Cordonnées classiques des lecteurs (nom, adresse, etc.)	Non	Non	Pour identifier le lecteur et conclure le contrat de prêt Pour l'informer de la vie de l'asbl	Aucune limite de temps
Liste des livres empruntés	Non	Oui, le lecteur n'a pas envie que cela soit connu de tous	Pour faire respecter le contrat Pour proposer de nouveaux livres	Pendant 3 ans après le retour du dernier livre emprunté
Respect du contrat (état du livre, retard, amendes, etc.)	Non	Oui, le lecteur n'a pas envie que cela soit connu de tous	Pour récupérer les livres Pour faire payer les amendes de retard	Pendant 1 an après les paiements des amendes

...

- + toutes celles proposées en séance au tableau

Q4 – Les données personnelles des lecteurs ne peuvent être exploitées que si ces derniers ont donné leur consentement. Proposez une solution pour deux types de lecteurs : 1) un lecteur « historique », présent dans la base parce qu'il a un jour emprunté un livre et 2) un nouveau lecteur.

Pour un lecteur historique : envoi d'un formulaire par mail / recueil d'un consentement papier au prochain emprunt

Pour un nouveau lecteur : formulaire de consentement à l'inscription

En précisant les traitements obligatoires (pour gestion d'amendes par ex.) et les traitements facultatifs (pour améliorer les choix d'acquisition de nouveaux ouvrages), les durées de rétention, ...

J'autorise l'asbl Au Plaisir du Lire à traiter mes coordonnées en relation avec les livres que j'emprunte ou lui ai empruntés dans le passé afin de lui permettre : (cochez les cases)

- d'établir la traçabilité de ses livres (obligatoire),
- de contrôler le respect des conditions d'emprunt et de faire respecter celles-ci (obligatoire),
- d'établir des analyses statistiques (facultatif),
- de lui permettre d'améliorer ses services (facultatif),
- de me tenir informé de la vie de l'asbl (facultatif),
- de me proposer la location d'autres ouvrages correspondant à mes goûts de lecture (facultatif),
- de communiquer mes coordonnées à des éditeurs afin de lui permettre d'obtenir des remises commerciales sur l'achat de nouveaux livres (facultatif).

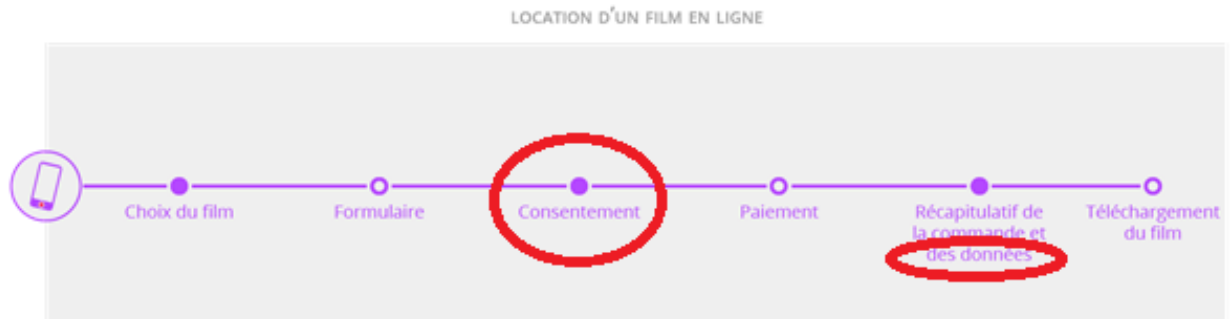
Mes coordonnées :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Date de naissance :
Adresse email :
N° de téléphone :

Je marque mon accord pour que ces informations soient conservées jusqu'à deux ans après la restitution de chaque livre.

Exercice 3 – RGPD et UX

Q1 – Décrivez le parcours utilisateurs, du choix du film à son téléchargement.



Q2 – De quelles données personnelles la société peut-elle avoir besoin ? Pour quels traitements ?

- Nom, Prénom ☞ identification client
- Film téléchargé ☞ pour proposer de futurs téléchargements adaptés
- Mail ☞ recevoir des offres de partenaires

Q3 – Comment la société peut-elle rendre transparent vis-à-vis de l'utilisateur l'usage qui est fait de ses données personnelles ?

- Rendre explicite le consentement dans le parcours
- Montrer le résultat des traitements

Coordonnées > Consentement > Paiement > **Facture**



Commande effectuée, merci !

Ci-dessous, le détail de votre facture et de l'utilisation de vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits ici et via [la page dédiée](#).

Détail de la facture

Commande	Informations client
« Premier homme »	Fiona Panier
Frédéric Fougea (2016)	3 place Fontenoy
Location (7j)	75007 Paris
9,99€ TTC	fiona.panier@laposte.net

[Télécharger la facture](#)

Utilisation des données

- Identité ⓘ
 - 📄 Fiona Panier (Paris)
- Commandes ⓘ
 - 📄 2 produits en 2018
 - 📄 1 produit aujourd'hui
- Historique ⓘ
 - 📄 8 sessions en 2018
 - 📄 3 sessions en 2019

[Exporter mes données](#)